

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr DELECOURT Dominique en suite de convocation en date du 30 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, SADOWSKI Valérie,

Messieurs : DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir :

Virginie ROUZE à Monsieur Guillaume SNAET
Monsieur David RAMARD excusé

Monsieur Jean-Marc DELSERT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS 2026

En séance du 3 décembre 2025, la Commission jeunesse a proposé les tarifs modulés suivants pour l'ensemble des accueils de loisirs de l'année et pour les mercredis récréatifs.

Quotient familial	Cuinchynois		Extérieurs	
	ALSH	ALSH+ camping	ALSH	ALSH+ camping
de 0 à 617	5,35 €	11,10 €	9,40 €	15,15 €
de 618 à 999	8,75 €	14,50 €	12,80 €	18,55 €
de 1000 à 1500	9,00 €	14,85 €	13,20 €	19,05 €
1501 à 1800	11,75 €	17,60 €	15,95 €	21,80 €
1801 à 2100	14,00 €	20,85 €	19,20 €	25,05 €
2101 et plus	17,75 €	24,60 €	22,95 €	28,80 €

Tarifs ALSH 2026

Quotient familial	Cuinchynois		Extérieurs	
	journée complète	demi-journée	journée complète	demi-journée
de 0 à 999	8,75 €	5,92 €	12,80 €	7,95 €
de 1000 à 1500	9,00 €	6,05 €	13,20 €	8,15 €
1501 à 1800	11,75 €	7,42 €	15,95 €	9,52 €
1801 à 2100	14,00 €	8,55 €	19,20 €	14,25 €
2101 et plus	17,75 €	10,42 €	22,95 €	13,02 €

Tarifs mercredis récréatifs

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces tarifs. Adopté à l'unanimité.

L'ENCADREMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 2026

ALSH printemps

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 13 au vendredi 17 avril inclus et accueillera 80 enfants de 3 à 15 ans

Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction

10 encadrants seront recrutés au maximum.

Les postes d'animateurs doivent être créés :

- 10 animateurs titulaires (indice majoré 373)
- 2 animateurs stagiaires (indice majoré 366).

Adopté à l'unanimité.

ALSH d'été

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 6 au vendredi 31 juillet inclus et accueillera 150 enfants de 3 à 15 ans.

Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction.

17 encadrants seront recrutés au maximum

Il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 directeur (indice majoré 397)
- 1 animateur directeur adjoint (indice majoré 376)
- 1 animateur titulaire surveillant de baignade (indice majoré 376)
- 13 animateurs titulaires (indice majoré 373)
- 4 animateurs stagiaires (indice majoré 366).

Adopté à l'unanimité.

ALSH d'automne

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du lundi 19 au vendredi 23 octobre inclus et accueillera 80 enfants de 3 à 15 ans

Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction

10 encadrants seront recrutés au maximum.

Les postes d'animateurs doivent être créés :

- 10 animateurs titulaires (indice majoré 373)
- 2 animateurs stagiaires (indice majoré 366).

Adopté à l'unanimité.

Les mercredis récréatifs

Les mercredis récréatifs fonctionneront du mercredi 2 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027 inclus (hors vacances scolaires) et accueilleront 20 enfants de 3 à 12 ans.

Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN en assurera la direction

2 encadrants seront recrutés au maximum.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- 2 animateurs titulaires (indice majoré 373)
- 1 animateur stagiaire (indice majoré 366)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Madame Sophie MICHEL ainsi que l'ensemble de la « Commission jeunesse » pour le travail réalisé sur ce nouveau dispositif à l'étude depuis plusieurs années.

LE CENTRE DE GESTION ET LA SECURISATION DES DONNEES

Il est proposé de signer une convention avec le CDG 62 afin de bénéficier d'une prestation d'aide à la conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Cette prestation est gratuite.

Adopté à l'unanimité.

LA CENTRALE D'ACHAT DU CENTRE DE GESTION

Il est proposé de signer :

- une convention tripartite avec le CDG62 et le syndicat mixte la fibre numérique 59/62;
- L'adhésion à la centrale d'achat du CDG 62.

Ces signatures permettraient :

- L'achat de signatures électroniques à tarifs préférentiels;
- La mise en place des antivirus à tarifs préférentiels,
- Le déploiement d'une messagerie davantage sécurisée
- La création d'un coffre-fort de mots de passe

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LE RENOUELEMENT DOCUMENTAIRE

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'agglo au titre du fonds de concours «renouvellement documentaires » pour la bibliothèque.

Le budget renouvellement documentaire est de 3 200€ TTC.

Une subvention représentant 50% du reste à charge de la commune pourrait être sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

LE PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU DOCTEUR ALBERT BOURGEOIS

Le permis d'aménager va être déposé prochainement.
9 824m² seront constructibles en lot libre.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 125€ le m².

La délibération fixant le prix et les modalités de vente sera prise lorsque le permis d'aménager aura été validé.

Adopté à l'unanimité.

Le lotissement de la rue Anatole France est en cours de terrassement : 15 maisons en accession à la propriété et 4 logements en location pour personnes âgées seront proposés.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les remerciements de Monsieur Francis DUBOIS

Suite à sa nomination en qualité de citoyens d'honneur de la Commune de Cuinchy, Monsieur Francis DUBOIS a adressé un courrier de remerciements au Conseil Municipal. Monsieur le Maire en fait la lecture.

Les remerciements suite à la distribution des colis de Noël

Plusieurs remerciements nous sont parvenus suite à la distribution des colis de Noël. Cela conforte le Conseil Municipal et le CCAS dans leur décision de perpétuer cette tradition. Monsieur le Maire en profite pour remercier les élus et les membres du CCAS qui rendent cette distribution possible.

Le départ de la colonie à la neige

Les enfants partiront samedi 14 février à 18h55.

Le retour est prévu dimanche 22 février à 10h00.

L'audit du Restaurant Municipal

Un audit périodique a été réalisé par la société Eurofins le 26 janvier au Restaurant Municipal. Le résultat obtenu est de 95,6/100.

Les élus confirment tout le bien qu'ils pensent de l'équipe de gestion du restaurant municipal.

La mise en accessibilité et l'agrandissement de la mairie

Il est proposé de signer un dernier avenant.

Lot n°2 carrelage d'un montant de -925,90€ pour la suppression d'un tampon à carrelé.

Adopté à l'unanimité.

Le renouvellement des plaques de rues

Il est proposé de poursuivre le déploiement des QRcodes sur les plaques de rues qui permettent d'avoir accès aux biographies des personnes dont les rues portent le nom.

Les plaques des rues Roger Salengro, Emile Basly, Marcel Cabiddu, Edouard Ratajczak et Julien Clément ont été changées et un Qrcode a été intégré.

En 2026, les rues Léon Blum et Henri Sellier pourraient être réalisées avec le concours du club d'histoire.

Adopté à l'unanimité.

Le point sur les finances

Monsieur Pascal HAINAUT informe les élus que les finances sont très saines en cette fin de mandat.

L'objectif 2025 était de dégager de l'argent pour le projet de lotissement. Cet objectif est atteint.

Après demande de renseignements sur les prêt relais pour le financement éventuel du lotissement, les banques confirment la bonne santé financière de la commune et sont prêtes à suivre ce projet.

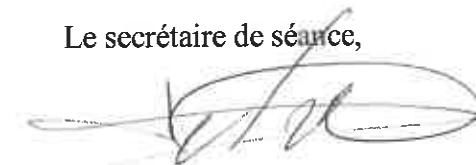
Les remerciements aux élus sortants

Monsieur le Maire souhaite remercier les élus sortants qui ont travaillé et qui se sont impliqués depuis plusieurs années afin de défendre l'intérêt collectif de la Commune de Cuinchy.

- Monsieur le Maire a interpellé les services départementaux sur l'état du tapis d'enrobé de la rue Anatole France.
Le Président du Conseil Départemental a répondu qu'il sollicitait une étude dans ses services afin d'apporter une réponse le plus rapidement possible.
- L'ouverture de la pizzeria a pris un peu de retard à cause de l'alimentation électrique en triphasé.

Séance levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc DELSERT